

Mail à Emilie le 8/4/2025

Emilie pour balance de clôture

JARDIN DE L'ESTHETIQUE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N°2065 - 2025

Si PME innovantes:

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime):

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SASU JARDIN DE L'ESTHETIQUE
Adresse du principal établissement	24 PLACE CARNOT 21200 BEAUNE
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPEs	Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	<input type="checkbox"/>	Activités exercées :	SOINS DE BEAUTE
--------------	--------------------------------	--------------------------	----------------------	-----------------

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15 %	167	Déficit	
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					

2 - Plus-values	PV à long terme imposables au taux de 19 %		PV à long terme imposables au taux de 15 %		Autres PV imposables au taux de 19 %	
	PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations (Les montants ne doivent pas être retranchés des résultats de C-1 et C-2)	Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies-0 A)	
	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	<input type="checkbox"/>	ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	<input type="checkbox"/>	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	<input type="checkbox"/>	Société d'investissements immobiliers cotée	<input type="checkbox"/>	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	<input type="checkbox"/>	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	<input type="checkbox"/>	
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>	

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer	dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>
---	--	--------------------------

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.
 2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS	Recettes net soumises à la contrib. 2.5%	<input type="checkbox"/>
--	--	--------------------------

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>	N° d'agrément du CGA		ECF	<input type="checkbox"/>
Si oui, nom du logiciel utilisé : INEXCOMPTA							
Nom et adresse : SAS IN EXTENSO DIJON 3 G rue Jeanne Barret 21000 Dijon							
- du Comptable : Indép.							
- du Conseil :							
- du CGA ou du viseur conventionné :							
- du prestataire :							

das 2. INEXTENSO rights en 2024 = 2800€ - fait 8/4
 IS fait le 8/4
 CA12 fait le 8/4.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Annexe à la déclaration N°2065

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

G - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s)	
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts	
4 - Montant des autres distributions	
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %	
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %	
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)

H - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				À titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	À titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		À titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥
①	②	③	④	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants							

I - DIVERS
Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

J - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		15655
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

X

④ BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

ACTIF	Brut		Amort. Provisions		Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
	①		②			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	129 241	012		129 241	129 241
- Autres	014	1 080	016	1 080		
Immobilisations corporelles	028	88 478	030	87 626	852	1 432
Immobilisations financières (1)	040	1 548	042		1 548	1 548
(5) TOTAL I	044	220 347	048	88 706	131 641	132 221
Stocks matières premières, appro. en cours de production	050	2 146	052		2 146	3 595
Stocks marchandises	060	2 802	062		2 802	3 506
Avances et acomptes versés sur commandes	064	917	066		917	850
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072	1 032	074		1 032	1 474
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	11 467	086		11 467	11 689
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	18 364	098		18 364	21 114
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	238 711	112	88 706	150 005	153 336

PASSIF	31/12/2024		31/12/2023	
Capital social ou individuel	120	1 500		1 500
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	150		
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres)	131	12 643		12 643
Report à nouveau	134	-18 238		-34 963
Résultat de l'exercice	136	24 006		16 875
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	20 060		-3 946
Provisions pour risques et charges	TOTAL II			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	3 879		11 365
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	4 992		6 902
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	4 216		4 531
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	2 084		9 669
Comptes courants d'associés	173	111 929		124 791
Autres dettes	175			23
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	129 945		157 281
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	150 005		153 336

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197	/	(5) Coût de revient des immo acquises	182	/
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

**② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)**

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE		31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises		210	11 638
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215	11 228
Production vendue services		217	
Production stockée		222	69 885
Production immobilisée		224	
Subventions d'exploitation reçues		226	
Autres produits		230	12
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	82 158
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		234	4 827
Variation de stock (marchandises)		236	1 181
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		238	5 970
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		240	865
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier) [] (immobilier) []	242	23 859
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE 243 619	244	997
Rémunérations du personnel		250	22 065
Charges sociales		252	3 414
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce) 255	253	580
Dotations aux provisions		256	
Autres charges	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259 - Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260	262	207
Total des charges d'exploitation (II)		263	63 965
1 - Résultat d'exploitation (I - II)		270	17 160
Produits financiers		III 280	
Produits exceptionnels		IV 290	
Charges financières		V 294	286
Charges exceptionnelles	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.) - Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinques D)	VI 300	5
Impôts sur les bénéfices		VII 306	25
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)		310	16 875
B - RÉSULTAT FISCAL		312	314
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		24 006	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318	
Provisions non déductibles		322	
Impôts et taxes non déductibles		324	25
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247	330	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
Déductions			
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies I)	986	ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec)	127	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138
Investissement et souscription outre-mer	344	Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec)	993
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181		
Divers, dont :			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Créance report en arrière du déficit	346
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs		352	354
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		24 031	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356	
Déficits antérieurs reportables		23 864	23 864
(dont imputés sur le résultat)			
Résultat fiscal après imputation des déficits		370	372
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		167	

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31 12 2024

Neant

Formulaire obligatoire (article 302.Separes A bis du Code Général de l'impôt)		Désignation de l'entreprise		JARDIN DE L'ESTHETIQUE					
I - IMMOBILISATIONS									
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale		
							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations - Fonds commercial	400	129 241	402	404	406	129 241			
incorporelles - Autres	410	1 080	412	414	416	1 080			
l - Terrains	420		422	424	426				
m - Constructions	430		432	434	436				
n - Installations techniques matériel et outillage industriels	440	40 906	442	444	446	40 906			
o - Installations générales agencements divers	450	46 156	452	454	456	46 156			
r - Matériel de transport	460		462	464	466				
p - Autres immobilisations corporelles	470	1 415	472	474	476	1 415			
Immobilisations financières	480	1 548	482	484	486	1 548			
TOTAL	490	220 347	492	494	496	220 347			
II - AMORTISSEMENTS									
Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	1 080	502		504		506	1 080
l - Terrains		510		512		514		516	
m - Constructions		520		522		524		526	
n - Installations techniques matériel et outillage industriels		530	39 474	532	580	534		536	40 055
o - Installations générales, agencements, aménagements divers		540	46 156	542		544		546	46 156
r - Matériel de transport		550		552		554		556	
p - Autres immobilisations corporelles		560	1 415	562		564		566	1 415
TOTAL		570	88 126	572	580	574		576	88 706
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values				
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
1	2	3	4	5	6	7	8		
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Regularisations	590	583	594		
TOTAL	596	585	597	599	599	599	599		

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel		176
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	TOTAL I	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	TOTAL II	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
	TOTAL III	152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020 <input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

N° SIREN	790239412
Dénomination de l'entreprise	JARDIN DE L'ESTHETIQUE
Adresse : - N°. Type et nom de voie	24 PLACE CARNOT
- Code postal / Ville	21200 BEAUNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	150
Nombre total d'associés ou actionnaires (lignes 901 + 903)	905	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes (lignes 902 + 904)	906	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou d'actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N° et voie	Commune		Pays
Code postal			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES					
Titre (1)	Nom de famille / Prénom	% de détention	Nb de parts ou d'actions		
MME	PARENT ROSALIE	100.00	150		
Nom d'usage	MORIZOT				
Naissance : Date	21/06/1980	N° Département	21	Pays	FR
Commune	DIJON				
Adresse : N° et voie	RUE DEVEVEY				
Code postal	21200	Commune	BEAUNE	Pays	FR

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

N° SIREN	790239412
Dénomination de l'entreprise	JARDIN DE L'ESTHETIQUE
- N° Type et nom de voie	24 PLACE CARNOT
Adresse :	
- Code postal	21200
- Ville	BEAUNE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :

Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)	N° et voie		
Adresse	Code postal	Commune	Pays

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2024

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SASU	JARDIN DE L'ESTHETIQUE	
Complément de dénomination			
N° SIREN ou IDSP	790239412		
N° de Téléphone			
- N°. Type et nom de voie	24 PLACE CARNOT		
Adresse	- Complément de distribution	PASSAGE SAINT HELENE	
- Lieu-dit, hameau	21200		
- Code postal / Ville	BEAUNE		
Référence d'obligation fiscale	ISI	Code activité NAF	9602B
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination	SAS	IN EXTENSO	
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale		BI Catégorie fiscale BIC	
Régime fiscal		RS régime réel simplifié	
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)		IS Impôt sur les sociétés	
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N			01/01/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N			31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N			12
Date d'arrêt provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)			31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)			12
E - MONNAIE			
Code monnaie			EUR

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2024

Identification de la société	
Désignation de la société	JARDIN DE L'ESTHETIQUE
Numéro SIREN du principal établissement	790239412
Code NAF	9602B
Adresse du siège social si différente :	- N°. Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville / Pays
I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	24 031
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	23 864
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -I du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	167
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -I du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -I du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	167
l. III - Bénéfices soumis au taux normal (a. - c. - h. - i.)	
m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d. - j. - k.)	